

République Française
Département : VOSGES
Arrondissement : Épinal
LA BAFFE - Commune

Procès verbal

Le mardi 22 octobre 2024 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 15 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Daniel LAGARDE.

Secrétaire de la séance : Nathalie CROCIONI

Présents : Daniel LAGARDE, Victorio SALVADOR, Stéphane CANADAS, Hervé DEMANGE, Marlène BALLAND-GODEY, Thierry BEUDEZ, Eric BOURION, Marion CANDOLINI, Nathalie CROCIONI, Dominique JEANDON, Valéry MUNIER, Patrick PESCE, Francis PIERRE

Représentés :

Absents et excusés : Rachel BILQUEY, Patricia FLORENCE

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2024

Désignation d'un secrétaire de séance

Décision modificative N°1

Questions diverses

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Délibérations du conseil :

Approbation du PV de la séance du 12 septembre 2024

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 22 octobre 2024, a été établi.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 octobre 2024

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Madame Nathalie CROCIONI

Approuvé à l'unanimité

Délibération de la décision modificative n°1 - LA BAFFE 2024 (N° DE_001_2024)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0	30 000
012 - 6218	Autre personnel extérieur	0	13 000
012 - 6411	Personnel titulaire	0	10 000
013 - 6419	Remboursements rémunérations personnel	13 000	0
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	-75 000
012 - 6413	Personnel non titulaire	0	8 000
012 - 6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	27 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		13 000	13 000
Investissement		Recettes	Dépenses
231 - 0	Immobilisations corporelles en cours	0	-75 000
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	-75 000	0
TOTAL INVESTISSEMENT		-75 000	-75 000
TOTAL		-62 000	-62 000

Délibération : adoptée

Daniel LAGARDE
Président de séance

Nathalie CROCIONI
Secrétaire de séance